

Royaume du Maroc



*Direction des Études
et des Prévisions Financières*



Potentialités aquicoles du Nord du Maroc

Avril 2006

Table des matières

Résumé.....	2
Préambule.....	6
1. Situation du secteur aquacole marocain	6
1.1. Exigences techniques de l'activité de l'aquaculture.....	6
1.2. Etat des lieux du secteur de l'aquaculture au Maroc	6
2. Potentialités de développement d'aquaculture dans le nord du Maroc	7
2.1. Potentialités techniques.....	7
2.2. Autres potentialités.....	8
3. Contraintes au développement de l'aquaculture.....	9
Conclusion.....	8
Annexes.....	14

Résumé

Introduite au Maroc depuis les années 50, l'activité aquacole a connu un développement limité et le pays n'a pas pu édifier une branche d'aquaculture consistante. C'est ainsi que le nombre des exploitations en exercice ne dépasse guère la dizaine avec une production de moins de 1.500 tonnes/an.

Il va sans dire que le Maroc présente des potentialités et des opportunités fort intéressantes pour l'édification d'une branche aquacole solide et particulièrement en termes d'atouts naturels considérables, de disponibilité d'une main d'œuvre à la fois expérimentée et bon marché ainsi que de la proximité des principaux marchés. Néanmoins, les investisseurs aquacoles continuent à faire face à diverses contraintes d'ordre foncier, technique, financier et commercial.

Des actions pour le développement soutenu du secteur aquacole seraient d'un grand intérêt pour le Maroc ; En édifant des pôles régionaux de développement dans des zones désenclavées et défavorisées, ces activités encourageraient la création de nouveaux emplois et de richesses. Dans ce sens, ce secteur pourrait contribuer amplement à la réalisation des objectifs fixés au titre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH).

Or, un tel développement ne pourrait être concrétisé qu'à travers une stratégie étudiée et crédible à même de capitaliser les potentialités du secteur et de lever les multiples contraintes auxquelles il fait face.

Eu égard à ce qui précède, le présent travail se propose d'établir un diagnostic de l'activité aquacole nationale et de faire ressortir les potentialités de développement que recèlent notamment les régions du Nord du Maroc ainsi que les contraintes majeures.

Enfin et en référence aux constats dégagés, seront formulées des propositions visant à entamer la réflexion pour la conception d'un plan d'action solide et/ou de projets ciblés pour le secteur aquacole. Lequel plan d'action devrait fixer comme principal objectif l'amélioration de la croissance économique et la réduction de la pauvreté et ce, dans la perspective, notamment de faire bénéficier ce secteur des soutiens financiers prévus dans le cadre du programme Millenium Challenge Account (MCA).

1. Situation du secteur aquacole marocain

L'aquaculture marocaine concerne une dizaine d'exploitations pour une production de prêt de 1500 tonnes/an représentant moins de 2,2% de la production totale des pays de la Méditerranée.

Au sein de ces activités on distingue entre :

(i) les élevages du poisson marin : Ces activités sont assurées par deux principales sociétés au Nord du Maroc, MAROST à Nador et SAM à Saidia et produisant près de 900 tonnes/an dont la grande partie est destinée à l'export à l'état frais.

(ii) les élevages des coquillages : Ils sont réalisés essentiellement dans trois principales lagunes de Oualidia, de Nador et de Laayoune. Actuellement, la production conchylicole se situe à près de 300 tonnes/an dont une grande partie est commercialisée sur le marché local.

(iii) la culture d'algues : Celle-ci fait l'objet de plusieurs essais dans la baie de Dakhla qui sont encore en phase de démarrage.

2. Potentialités de développement de l'aquaculture dans le Nord du Maroc

Un examen préliminaire des aspects naturels offerts par les côtes marocaines et particulièrement celles de la rive méditerranéenne, laisse présager que le Maroc disposerait de potentialités considérables du point de vue des sites pouvant abriter les activités aquacoles.

Actuellement les sites exploités en Méditerranée sont la lagune de Mar Chica à Nador qui présente un milieu remarquable du fait de sa profondeur en eau et de la protection dont elle bénéficie, des bassins à terre à Saida et les cages en offshore à M'diq.

Selon l'INRH, d'autres sites potentiels pouvant abriter l'activité aquacole demeurent encore inexploités au Nord du Maroc. Ceux-ci sont repris dans le tableau ci-après :

Tableau 1 : Principales potentialités techniques de l'aquaculture dans le Nord du Maroc

Type d'activité	Sites potentiels	Forces
Pisciculture (élevage des poissons)	- Lagune de Mar Chica à Nador. - Les baies de Jebha, Ras Kebdana et de cala Iris. - La pleine mer à M'diq.	L'élevage d'autres espèces permettrait au secteur privé de se lancer dans de nouveaux créneaux aquacoles et de diversifier l'offre marocaine.
Mytiliculture (élevage de la moule)	- En offshore le long du littoral méditerranéen.	Répondre aux besoins du marché tout en garantissant une meilleure qualité du point de vue sanitaire.
Pénéiculture (élevage des crevettes)	- Estuaires de Oued Loukkos. - Les salines d'Asilah.	

Source : Institut National de Recherche Halieutique

Outre les avantages naturels, l'aquaculture au Maroc bénéficie d'une main d'œuvre abondante, disponible et expérimentée dans le domaine de la mer. Dans ce sens, l'aquaculture pourrait servir comme substitut aux activités de pêche artisanale à travers notamment un redéploiement réfléchi d'une partie des pêcheurs dans les zones à forte charge.

Du point de vue commercialisation des produits aquacoles, le développement de la production aquacole contribuerait assurément à combler la demande en produits de la mer au Maroc à la fois du consommateur final et des secteurs de la restauration et de l'hôtellerie. De même, la proximité du Maroc du marché européen constitue un atout de valeur, particulièrement pour les produits consommés à l'état frais.

De son côté, la charte d'investissement accorde des incitations non négligeables aux investissements d'une manière générale et dont pourrait bénéficier également la branche de l'aquaculture.

3. Contraintes au développement de l'aquaculture

Le développement des activités aquacoles au Maroc est limité par plusieurs facteurs dont notamment :

- Contraintes techniques : L'activité est reconnue par ses exigences techniques et ses risques sanitaires considérables.
- Complexité du statut foncier : L'absence de plans d'aménagement du littoral freine considérablement le développement de l'aquaculture dans notre pays. Ceci d'autant plus que les zones potentielles de l'exploitation aquacole font souvent l'objet de concurrence avec le secteur touristique notamment.
- Complexité des procédures administratives : Elle est liée aux procédures d'implantation et d'exploitation des entreprises aquacoles.
- Coûts élevés de l'investissement et des intrants : Certains élevages aquacoles sont fortement capitalistiques. Ceci d'autant plus que le cycle de production pour ces activités est relativement long. En outre, le démarrage de l'activité implique des matières premières en grande partie importées et soumis à des droits de douane à l'entrée.

- Contexte du marché et concurrence : Celui-ci a été marqué, courant ces dernières années, par une recrudescence de la concurrence sur le marché international. Cette concurrence demeure néanmoins déloyale eu égard aux subventions consistantes dont bénéficient les producteurs étrangers auprès de leurs gouvernements.
- Barrières non tarifaires aux exportations : Il s'agit notamment de la réglementation stricte en matière de qualité et de traçabilité ainsi que des règles contraignantes de mise en marché.
- Absence de mesures incitatives spécifiques : Exception faite des incitations générales prévues dans le cadre de la charte d'investissement, les mesures incitatives spécifiques au secteur de l'aquaculture font défaut.

Conclusion

Au regard de cette analyse préliminaire et en l'état actuel des connaissances scientifiques et économiques, on peut constater que le secteur d'aquaculture dans le Nord du Maroc possède des potentialités considérables mais que son développement se heurte à de multiples contraintes.

Le développement des activités aquacoles serait de nature à engendrer des effets directs et indirects considérables à la fois aux niveaux local et national.

A l'échelle des régions et notamment les plus défavorisées, l'aquaculture n'aura pas pour seul objectif de produire des poissons ou des coquillages. Elle contribuera davantage au maintien du tissu social en zone littorale ou rurale. En effet, les populations des régions du Nord du pays font face à des conditions naturelles difficiles et au manque d'infrastructures, limitant ainsi leurs champs d'activité et aggravant leur précarité.

Au niveau national, une branche aquacole solide et intégrée dans son environnement est à même de contribuer à la création de la valeur ajoutée, de favoriser la croissance, d'accroître les exportations et de drainer les investissements directs étrangers.

Cependant, à la lumière des constats dégagés et en absence d'une stratégie-plan d'action spécifique, le développement de cette activité au Maroc ne pourrait prétendre à édifier une branche d'aquaculture solide, organisée et compétitive sur le marché international.

L'élaboration de ce plan d'action, devrait être conçue en concertation avec l'ensemble des parties concernées. Néanmoins, et dans l'attente de l'aboutissement du pareil plan, il paraît opportun d'entamer, dès à présent, des actions de développement ciblées dans les zones littorales défavorisées du Nord considérées comme zones de priorité.

Ces projets intégrés, qui s'inscriraient dans le cadre global de l'INDH, devraient viser l'amélioration des conditions de vie des populations dépendantes des activités marines et ce, moyennant la mise en place et/ou l'amélioration de conditions propices pour la création de petites entreprises et/ou coopératives aquacoles. Il va sans dire que la forme et l'objet de ces projets ne pourraient être définies sans des concertations préalables notamment avec les populations concernées.

Pour le financement de ces projets, plusieurs pistes pourraient être envisagées. A titre d'exemple, le Maroc pourrait solliciter le soutien financier ou bénéficier de la coopération internationale dans le domaine de la réduction de la pauvreté tels que le programme Millenium Challenge Account (MCA) ou le programme MEDA.

Enfin, et quelque soit le scénario à adopter pour le développement de la branche aquacole, il est primordial d'engager une réflexion plus poussée en vue d'établir un diagnostic exhaustif du secteur aquacole et de proposer les actions et la stratégie adéquate à même de garantir un développement soutenu et durable de cette activité tout en insistant sur son rôle social dans les zones côtières et rurales défavorisées.

Préambule

L'aquaculture¹ a été introduite au Maroc depuis les années 50, mais elle ne s'est développée qu'à partir des deux dernières décennies avec l'apparition d'entreprises de type industriel concentrées essentiellement au Nord du pays et orientées vers l'export.

Le développement de cette activité au Maroc a été toutefois limité et le pays n'a pas pu édifier une branche d'aquaculture consistante. C'est ainsi que le nombre des exploitations en exercice ne dépasse guère la dizaine avec une production se situant entre 1.000 et 1.500 tonnes/an représentant ainsi moins de 2,2% de la production aquacole totale des pays de la méditerranée.

Avec plus de 3.500Km de côtes dont 530 Km sur la rive méditerranéenne, le Maroc dispose d'atouts naturels considérables. Conjugués à la disponibilité d'une main d'œuvre à la fois expérimentée et bon marché, la proximité des principaux marchés et des incitations dont bénéficient le secteur des pêches dans sa généralité, le Maroc dispose d'énormes opportunités pour l'édification d'une branche aquacole solide.

Si la branche aquacole présente des potentialités et des opportunités fort intéressantes, le Maroc a néanmoins grandement besoin d'une stratégie étudiée et crédible pour la levée des multiples contraintes auxquelles fait face le secteur et le développement de son aquaculture. En effet, les investisseurs aquacoles continuent à faire face à diverses contraintes. Certaines sont propres à cette activité, en l'occurrence les problèmes du foncier, des techniques de production et d'aménagement des sites. D'autres, par contre sont communes avec d'autres secteurs, c'est le cas en particulier du financement, des incitations, de la commercialisation et de la recherche scientifique. Toutes ces contraintes constituent ainsi un frein pour le développement de l'activité.

Il va sans dire qu'un développement soutenu du secteur aquacole, tout en édifiant des pôles régionaux de développement dans des zones souvent désenclavées, serait de nature à favoriser la création de nouveaux emplois, à générer des revenus économiques et à contribuer sensiblement au développement de ces zones défavorisées. Dans ce sens, ce secteur pourrait contribuer amplement à la réalisation des objectifs fixés au titre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH).

Outre ses retombées socio-économiques non négligeables, le développement du secteur contribuera sensiblement à la préservation du littoral, à la reconstitution de la biodiversité halieutique et des stocks qui font l'objet, depuis quelques années, de surexploitation et qui sont parfois menacés par la disparition.

Eu égard à ce qui précède, le présent travail se propose, en premier, d'établir un diagnostic exhaustif de l'activité aquacole nationale. La seconde partie sera consacrée à faire ressortir les potentialités de développement que recèlent notamment les régions du Nord du Maroc ainsi que les contraintes majeures.

¹ Activité d'élevage et de culture des espèces halieutiques située soit dans les eaux maritimes, soit sur une propriété terrestre. Elle comprend également la conservation, à l'état vivant, des espèces halieutiques dans les eaux maritimes.

Enfin et en référence aux constats dégagés, seront formulées des propositions visant à entamer la réflexion avec les différents acteurs concernés et particulièrement le Ministère de tutelle pour la conception d'un plan d'action solide et/ou des projets ciblés pour le secteur aquacole. Lequel plan d'action devrait fixer comme principal objectif l'amélioration de la croissance économique et la réduction de la pauvreté et ce, dans la perspective, notamment de faire bénéficier ce secteur des soutiens financiers prévus dans le cadre du programme Millenium Challenge Account (MCA).

1. Situation du secteur aquacole marocain

1.1. Exigences techniques de l'activité de l'aquaculture

L'activité aquacole englobe trois principaux types d'élevages, en mer dans un milieu protégé (lagune ou estuaire), dans des bassins proches de la mer en pompant de l'eau (baies) et enfin dans des cages en offshore (pleine mer).

Si, l'on se limite aux aspects physiques, la réussite d'une entreprise aquacole passe prioritairement par la bonne gestion des dangers naturels. Il s'agit en l'occurrence des conséquences des intempéries, des confinements (effets d'eutrophisation), de la pluviométrie (précipitation / sécheresse) ainsi que les effets du climat sur la qualité de l'eau.

Dans ce sens, la pratique a montré que les conditions idéales pour un élevage consistent surtout en la stabilité des caractéristiques physico-chimiques de l'eau qui se rencontre au mieux au large en pleine eau. Les zones protégées de leur côté offrent l'avantage d'une meilleure protection contre les intempéries, néanmoins, elles sont confrontées au danger des conséquences de confinement. Pour contourner ce risque, certaines techniques pratiquées permettent d'assurer l'approvisionnement en eau gravitairement en bénéficiant du marnage de la marée.

1.2. État des lieux du secteur de l'aquaculture au Maroc

L'aquaculture marocaine concerne une dizaine d'exploitations (annexe1) pour une production se situant entre 1000 et 1500 tonnes/an (annexe 2) dont les poissons représentent 88% et les coquillages 12%.

Les élevages du poisson marin sont assurés par deux principales sociétés au Nord du Maroc, MAROST à Nador et SAM à Saidia, spécialisées essentiellement dans la production du loup et de la dorade. Outre ces deux races, un élevage de thon rouge à M'diq a été récemment initié, à titre expérimental, dans le cadre de la coopération maroco-japonaise. Sur les 900 tonnes produites annuellement, une grande partie est destinée à l'export à l'état frais sans aucune transformation.

Quant aux élevages des coquillages (huîtres, palourdes et coquille st jacques), ils sont réalisés dans trois principales lagunes en l'occurrence, la lagune de Oualidia depuis les années 50, la lagune de Nador depuis 1986 et plus récemment la lagune de Laayoune. Afin de diversifier cette production conchylicole quelques essais d'élevage de la moule (mytiliculture²) ont été nouvellement entrepris. Actuellement, la production conchylicole se situe à près de 300 tonnes/an dont une grande partie est commercialisée sur le marché local.

Outre ces activités d'élevage, l'exploitation des gisements naturels des algues marines suscite de plus en plus l'intérêt de l'algoculture. A ce jour, cette activité, faisant objet de plusieurs essais dans la baie de Dakhla, est encore en phase de démarrage.

2. Potentialités de développement d'aquaculture dans le Nord du Maroc

2.1. Potentialités techniques

Un examen préliminaire des aspects naturels offerts par les côtes marocaines (milieux, climat, qualité des eaux,..) et particulièrement celle de la rive méditerranéenne, laisse présager que le Maroc disposerait de potentialités considérables du point de vue des sites pouvant abriter les activités aquacoles (lagunes, baies, pleine mer ou offshore et zones basses en bordure de mer.

Actuellement les sites exploités en Méditerranée sont la lagune de Mar Chica à Nador qui présente un milieu remarquable du fait de sa profondeur en eau et de la protection dont elle bénéficie, des bassins à terre à Saida et les cages en offshore à M'diq.

Outre ces sites, d'autres sites potentiels pouvant abriter l'activité aquacole demeurent encore inexploités sur la Méditerranée. A cet égard, des constats dégagés par des travaux de l'Institut National de la Recherche Halieutique (INRH) évoquent que les potentialités de développement de l'aquaculture marocaine dans les régions du Nord se présentent comme suit :

La Pisciculture (élevage de poisson)

Le littoral méditerranéen présente des sites potentiels pouvant abriter ce type d'élevage, tel que les baies de Jebha, Ras Kebdana et de cala Iris ainsi que la pleine mer à M'diq. De même, tout en rappelant que la pisciculture reste, actuellement, concentrée sur deux espèces (loup et la dorade), le lancement de l'élevage d'autres espèces constituerait un potentiel énorme. Ceci d'autant plus qu'il permettrait au secteur privé de se lancer dans de nouveaux créneaux aquacoles, de diversifier l'offre marocaine et d'atomiser en conséquence les risques techniques et commerciaux d'exploitation.

² Les gisements naturels de moules ont été exploités depuis longtemps mais les efflorescences de phytoplanctons toxiques affectent négativement leur salubrité. En effet, les moules élevées auraient une qualité meilleure que celle des moules naturelles et auraient une demande aussi bien auprès des consommateurs marocains que des touristes. Cet élevage demande peu d'investissement.

Mytiliculture (élevage de la moule)

Ce genre d'aquaculture, relativement moins capitalistique du fait qu'elle nécessite peu d'investissement, existe dans plusieurs sites en offshore le long du littoral marocain. Le développement de cet élevage permettrait de répondre tout d'abord aux besoins du marché local tout en garantissant une meilleure qualité des coquillages du point de vue sanitaire. De plus, la transformation des moules, outre l'intérêt de créer des activités et d'apporter une valeur ajoutée, peut faciliter grandement sa distribution sur le marché intérieur et l'accès aux marchés d'exportation.

Pénéiculture (élevage des crevettes)

A part les expériences de MAROST et de la SAM, la pénéculture n'est pas encore maîtrisée au Maroc à cause notamment des conditions climatiques qui règnent au Maroc et qui ne permettent pas une production concurrentielle aux pays asiatiques.

Néanmoins, plusieurs sites potentiels, offrant les conditions nécessaires pour le lancement de cet élevage, existent au Nord du Maroc. Il s'agit particulièrement des estuaires de Oued Loukkos ainsi que de certaines salines telles que celles d'Asilah.

Tableau 1 : Principales potentialités techniques de l'aquaculture dans le Nord du Maroc

Type d'activité	Sites potentiels	Forces
Pisciculture	<ul style="list-style-type: none">- Lagune de Mar Chica à Nador.- Les baies de Jebha, Ras Kebdana et de cala Iris.- La pleine mer à M'diq.	L'élevage d'autres espèces permettrait au secteur privé de se lancer dans de nouveaux créneaux aquacoles et de diversifier l'offre marocaine.
Mytiliculture	<ul style="list-style-type: none">- En offshore le long du littoral méditerranéen.	Répondre aux besoins du marché tout en garantissant une meilleure qualité du point de vue sanitaire.
Pénéiculture	<ul style="list-style-type: none">- Estuaires de Oued Loukkos.- Les salines d'Asilah.	

Source : Institut National de Recherche Halieutique

2.2. Autres potentialités

Outre les avantages naturels, l'aquaculture au Maroc bénéficie d'une main d'œuvre abondante, disponible et expérimentée dans le domaine de la mer. Dans ce sens, l'aquaculture pourrait servir comme substitut aux activités de pêche artisanale à travers notamment un redéploiement réfléchi d'une partie des pêcheurs dans les zones à forte charge.

Du point de vue commercialisation des produits aquacoles, il va sans dire que le marché local est loin d'être approvisionné convenablement en matière des produits de la pêche en général et des produits aquacoles en particulier. Du fait, le développement de la production aquacole contribuerait assurément à combler la demande en produits de la mer au Maroc à la fois du consommateur final et des secteurs de la restauration et de l'hôtellerie. Ces derniers, sont effectivement très demandeurs de ces produits et leur demande devrait croître sous l'effet d'une offre organisée. De même, la proximité du Maroc du marché européen constitue un atout de valeur, particulièrement pour les produits consommés à l'état frais.

De son côté, la charte d'investissement accorde des incitations non négligeables aux investissements d'une manière générale et dont pourrait bénéficier également la branche de l'aquaculture. Ces incitations portent, entre autres, sur des exonérations ou allègements fiscaux ainsi que des réductions des droits de douane à l'importation.

Outre ces avantages, il y a lieu de souligner les efforts déployés par le Maroc en matière de formation et de recherche visant à répondre aux besoins de l'aquaculture.

3. Contraintes au développement de l'aquaculture

D'une manière générale, le développement des activités aquacoles est souvent limité par plusieurs facteurs dont notamment ceux d'ordre technique, foncier, administratif et économique.

Contraintes techniques

La pratique de l'aquaculture dans des lagunes ou des estuaires reste la technique la moins capitalistique mais les sites pour ce type d'élevage sont limités. Quant à la technique de pompage dans des bassins, elle est très coûteuse dans la mesure où elle engendre une forte consommation en énergie électrique, chose qui pèse lourdement sur les coûts de production et en conséquence sur la compétitivité du produit marocain sur le marché international.

Concernant les cages en offshore, elles sont placées uniquement en Méditerranée car la houle y est moins forte que dans l'océan atlantique mais les risques d'endommagement par des tempêtes restent présents.

Complexité du statut foncier

L'absence de plans d'aménagement du littoral freine considérablement le développement de l'aquaculture dans notre pays. Ceci d'autant plus que les zones potentielles de l'exploitation aquacole sont constituées par nature de terrains frontaliers de la côte maritime induisant inévitablement une concurrence entre les investisseurs aquacoles et des investisseurs d'autres secteurs (touristique notamment) pour leur acquisition. A cela, s'ajoute le manque de fiabilité des informations relatives au statut juridique des zones potentielles pouvant servir à l'exploitation aquacole. L'ensemble de ces facteurs se traduit par une rareté du foncier et un renchérissement de son prix.

Complexité des procédures administratives

La complexité des procédures relatives à l'implantation et l'exploitation des établissements aquacoles compliquent sérieusement les démarches pour l'obtention d'autorisations de création d'unités aquacoles. En effet, les compétences sont souvent partagées entre plusieurs départements ministériels (Agriculture, Equipements, Eaux et forêts, Environnement, etc..) et le Ministère de tutelle ne dispose que d'une marge de manœuvre très limitée.

Coûts élevés de l'investissement et des intrants

Certains modes d'aquaculture restent fortement capitalistiques dans la mesure où la mise en place d'unités de production exige des travaux d'aménagement, de viabilisation des sites et des équipements importants, chose qui induit des coûts d'entrée considérables. Ceci d'autant plus que le cycle de production pour ces activités est relativement long ce qui fait que la commercialisation de la production n'intervient qu'après 2 ou 3 ans du démarrage du projet.

En outre, le démarrage de l'activité implique des matières premières (alevins, naissains, aliments, etc.) en grande partie importées. Certains de ces intrants sont soumis à des droits de douane à l'entrée affectant davantage la compétitivité des producteurs locaux par rapport aux concurrents étrangers.

L'ensemble de ces facteurs fait que la réussite d'un investissement aquacole passe tout d'abord par la disponibilité d'un fonds de roulement (capitaux propres, dettes structurelles...) important à même de financer à la fois les coûts d'installation et les besoins d'exploitation.

Contexte du marché et concurrence

Dans le contexte actuel, la production aquacole marocaine du loup et de la dorade est tournée exclusivement vers l'export se trouvant ainsi fortement dépendante du marché international. Ce dernier a été marqué durant ces dernières années par une recrudescence de la concurrence suite à l'augmentation de l'offre, chose qui s'est traduite par une tendance baissière des prix.

Cette concurrence demeure néanmoins déloyale dans la mesure où la compétitivité des producteurs dans plusieurs pays est assurée non pas grâce à des avancées technologiques ou une meilleure productivité, mais plutôt à travers des subventions consistantes dont bénéficient les producteurs auprès de leurs gouvernements.

Outre les subventions, d'autres facteurs tendent à fausser les enjeux de la concurrence. Il s'agit en l'occurrence des économies d'échelle dont bénéficient les productions fortement concentrées dans ces pays, les avantages en terme d'organisation institutionnelle et organisationnelle ainsi que les mesures d'encadrement collectif de l'activité (assurance, filière d'exportation, marketing, formation, etc.).

Barrières non tarifaires aux exportations

La libéralisation progressive du commerce mondial a permis d'abolir les barrières douanières pour l'accès au marché européen. Cependant, d'autres types de barrière ont été progressivement inventés et pris de l'importance. Il s'agit entre autres de la réglementation stricte en matière de qualité et de traçabilité ainsi que les règles contraignantes de mise en marché des mollusques marins (huîtres, palourdes) dans les pays de l'Union Européenne. L'ensemble de ces nouvelles règles affecte sensiblement les exportations marocaines en produits de la mer particulièrement vers le marché européen.

Absence de mesures incitatives spécifiques

Exception faite des incitations générales prévues dans le cadre de la charte d'investissement, les mesures incitatives spécifiques au secteur de l'aquaculture font défaut et ce, contrairement à d'autres secteurs de proximité tel que la pêche qui bénéficie de certains avantages notamment sous forme d'exonérations fiscales (annexe 3).

Conclusion

Au regard de cette analyse préliminaire et en l'état actuel des connaissances scientifiques et économiques, on peut constater que le secteur d'aquaculture marocain dans le Nord du Maroc possède des potentialités considérables mais que son développement se heurte à de multiples contraintes.

Le développement des activités aquacoles serait de nature à engendrer des effets directs et indirects considérables à la fois aux niveaux local et national.

A l'échelle des régions et notamment les plus défavorisées, l'aquaculture n'aura pas pour seul objectif de produire des poissons ou des coquillages. Elle contribuera davantage au maintien du tissu social en zone littorale ou rurale. En effet, les populations des régions du Nord du pays font face à des conditions naturelles difficiles et au manque d'infrastructures, limitant ainsi leurs champs d'activité et aggravant leur précarité.

Au niveau national, une branche aquacole solide et intégrée dans son environnement est à même de contribuer à la création de la valeur ajoutée, de favoriser la croissance, d'accroître nos exportations et partant de concourir au rééquilibrage de la balance commerciale du pays. Outre cela, cette branche pourrait servir d'attrait aux investissements directs étrangers avec tout ce que ceci induit en matière d'entrée de devises, de croissances, de transfert de technologie...etc.

Cependant, à la lumière des constats dégagés et en absence d'une stratégie-plan d'action spécifique, le développement de cette activité au Maroc ne pourrait prétendre à édifier une branche d'aquaculture solide, organisée et compétitive sur le marché international.

Ce plan d'action devrait être conçu en concertation avec l'ensemble des parties concernées par la question dont notamment les ministères chargés des finances, des pêches, de l'agriculture, la profession, l'INRH, et les collectivités locales. De même, il serait primordial que ledit plan d'action se fonde sur un véritable partenariat public/privé.

La conception et l'élaboration d'un tel plan d'action devraient prendre en considération les différentes étapes ci-après :

- Analyse-diagnostic des principales contraintes et opportunités de développement du secteur à travers une revue pluridisciplinaire. L'objectif étant de cerner les problématiques réelles de développement et de proposer en conséquence les actions à même de favoriser l'instauration d'un environnement économique et institutionnel favorable au développement durable et responsable du secteur.
- Identification des objectifs généraux assignés au développement du secteur et traduction de ces objectifs en éléments quantitatifs et/ou qualitatifs à court et moyen terme.
- Elaboration d'une stratégie de développement du secteur pour atteindre les objectifs fixés (des propositions de mesures susceptibles de contribuer au développement du secteur aquacole sont données en annexe 4).
- Programmation/budgétisation des activités à conduire.

L'élaboration d'un plan d'action exhaustif pour le développement de la branche aquacole tel que proposé ci-dessus, ne pourrait se faire que dans le moyen terme. Néanmoins, et dans l'attente de l'aboutissement du pareil plan, il paraît opportun d'entamer, dès présent, des actions de développement ciblées dans les zones littorales défavorisées du Nord considérées comme zones de priorité.

Ces projets intégrés, qui s'inscriraient dans le cadre global de l'INDH, devraient viser l'amélioration des conditions de vie des populations dépendantes des activités marines et ce, moyennant la mise en place et/ou l'amélioration de conditions propices pour la création de petites entreprises et/ou coopératives aquacoles.

Il va sans dire que la forme et l'objet de ces projets ne pourraient être définies sans des concertations préalables notamment avec les populations concernées, ceci n'empêche des propositions peuvent être dès présent à ce titre. C'est ainsi, qu'il est proposé que ces projets visent l'allègement des charges d'investissement à réaliser par les bénéficiaires et ce, à travers des aides à la viabilisation des sites ou à l'équipement des lotissements destinés à des exploitations aquacoles individuelles tout en encourageant l'organisation en coopératives pour pouvoir bénéficier d'une économie d'échelle.

Pour le financement de ces projets, plusieurs pistes pourraient être envisagées. A titre d'exemple, le Maroc pourrait solliciter le soutien financier ou bénéficier de la coopération internationale dans le domaine de la réduction de la pauvreté tels que le programme Millenium Challenge Account (MCA) ou le programme MEDA.

Enfin, et quelque soit le scénario à adopter pour le développement de la branche aquacole, il est primordial d'engager une réflexion plus poussée (par le département de tutelle) en vue d'établir un diagnostic exhaustif du secteur aquacole et de proposer les actions et la stratégie adéquate à même de garantir un développement soutenu et durable de cette activité tout en insistant sur son rôle social dans les zones côtières et rurales défavorisées.

Annexe 1 : Les différentes composantes d'aquaculture marocaine

Type d'élevage	Les sites	observation
Pisciculture Loup et dorade Bars et anguille Thon rouge	Deux sociétés : MAROST à Nador et SAM à Saidia. Essai de grossissement par MAROST à Nador. Au large de M'diq (méditerranéen).	MAROST assure la plus grande partie de la production. Projet actuel de repeuplement dans le cadre de la coopération scientifique maroco-japonaise.
Conchyliculture Elevage des huîtres (Ostréiculture) Elevage de palourdes (Vénériculture) Elevage de Coquille st jacques (Pectiniculture) Elevage de la moule (Mytiliculture)	Parc ostréicole de Oualidia (Lagune de Merja Zerga). Essai de production de naissains par MAROST pour grossissement et substitution aux importations. Essai de reproduction par MAROST (lagune de Mar Chica à Nador). Lagune de khnifiss dans le sud atlantique.	<ul style="list-style-type: none"> • Abandon de l'activité. • Exploitation abusive de gisements naturels dans la lagune de Moulay bouselham. Type d'élevage qui a pour objectif de répondre aux besoins du marché local et de contribuer à moyen terme à un contrôle sanitaire efficace de ce coquillage.
Algoculture	Baie de Dakhla	Culture d'algues rouges pour la production d'agar-agar et de caraghénanes.
Autres Elevage de Crevette royale (peneiculture)	Essai de MAROST	Aujourd'hui abandonné pour cause de non adaptation de l'espèce élevée.

Source: Institut National de la Recherche

Haliutique

Annexe2 : Production halieutique et aquacole au Maroc

En tonnes	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Capture halieutique	545 702	619 597	743 539	842 486	615 877	773 325	699 167	747 167	895 723	1 091 741	949 316
Pêche côtière	414 202	474 792	608 939	728 721	525 022	661 562	607 129	622 160	765 241	978 519	892 865
Pêche hauturière	131 500	144 805	134 600	113 765	90 855	111 763	92 038	125 007	130 482	113 222	56 451
Aquaculture	591	1 007	1 363	1 372	1 241	1 100	969	1 160	870	731	1 047
Anguille	41	68	85	55	29	21	27	28	35	28	24
Crevettes	35	31	7	1	-	-	-	-	-	-	-
Daurade	234	585	792	590	658	254	161	556	390	304	378
Divers	-	18	26	22	27	45	17	6	8	41	15
Huître	160	113	121	160	120	247	201	201	183	156	255
Loup	119	193	332	533	407	568	563	365	250	202	325
Plourde	2	-	-	11	-	48	-	4	-	-	-
Moule	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50

Source : Direction des pêches Maritimes

Annexe 3 : Exonération fiscale au secteur maritime

NATURE D'IMPÔTS	AVANTAGES ACCORDES
Taxe sur la valeur ajoutée	<ul style="list-style-type: none"> - Exonération des engins et filets de pêches destinés aux professionnels de la pêche maritime. - Exonération des opérations de vente, de réparation et de transformation portant sur les bâtiments de mer. - Exonération des opérations de ventes aux compagnies de navigation, aux pêcheurs professionnels et aux armateurs de la pêche de produits destinés à être incorporés dans les bâtiments susvisés. - Exonérations des produits de la pêche à l'état frais, congelés, entiers ou découpés. - Exonération du produit des taxes perçues à l'occasion des prestations de service fournies dans les halls aux poissons aux amateurs de la pêche côtière exploitant des navires dont la jauge brute n'excède pas 150 tonneaux. - Exonération à l'importation des hydrocarbures destinés à l'avitaillement des navires effectuant une navigation en haute mer et des appareils aéronautiques effectuant des navigations au delà des frontières ; - Exonération à l'importation des bateaux de tout tonnage servant à la pêche maritime, les engins et filets de pêche les rogues de morues et appâts destinés aux bateaux pêcheurs. - Les produits de la pêche maritime marocaine. - Application du taux réduit de 7% avec droit à déduction aux opérations de vente portant sur les conserves de sardines ; - Exonération des opérations de transport international maritime, les prestations de services qui leurs sont liées ainsi que les opérations de réparation, d'entretien, de maintenance, de transformation, d'affrètement et de location portant sur les différents moyens dudit transport. (LDF 2002)
Impôt sur les sociétés et Impôt général sur le revenu	<ul style="list-style-type: none"> - L'affrètement à temps des navires étrangers (RALS 10%) ; - Exonération totale de l'affrètement portant sur un contrat de transport international.
Droits d'enregistrement	Droit fixe de 200 DH sur les actes de mutations de navires ou de bateaux, à l'exclusion des yachts et bateaux de plaisance

Annexe 4 : Mesures incitatives au développement du secteur aquacole au Maroc

Sur le plan économique

- L'allègement des charges d'investissement imputables à la viabilisation des sites aquacoles s'avère d'une importance cruciale. Cela pourrait passer par l'aménagement et la mise en place des infrastructures de base nécessaires à l'exploitation des sites aquacoles.
- Les contraintes d'ordre économique liées aux coûts élevés d'installation et d'équipement pourraient trouver des voies de résolution dans certaines formes de partenariat public/privé. A ce titre, l'utilisation pour les investisseurs aquacoles des fonds de garantie existants pourrait constituer un levier pour le développement de la branche en facilitant l'accès de ces investisseurs aux financements bancaires.
- La fixation du niveau de la redevance d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins aquacoles ne devrait pas se baser uniquement sur le coût économique des sites mais elle devrait introduire également les opportunités que présente cette activité surtout sur les plans économique et social. De même, l'option qui consiste à différer cette redevance durant les deux premières années, pour permettre le démarrage du projet, paraît opportune.
- L'aquaculture est une activité à fort risque et particulièrement au cours des premiers cycles de production. A cet effet, l'instauration d'un système d'assurance pour couvrir notamment les risques sanitaires et ceux liés aux perturbations climatiques serait d'une grande utilité pour accompagner l'investissement dans le secteur.

Sur le plan foncier

Il serait souhaitable d'avancer vers l'élaboration de plans d'aménagement du territoire couvrant les zones à potentialités aquacoles afin de mieux cerner la partie du littoral liée à cette activité et de donner aux acteurs privés et publics un cadre territorial de référence plus précis. Ces plans devraient se baser sur des considérations non seulement d'ordre économique mais également d'ordre social et environnemental.

Sur le plan administratif et organisationnel

- Dans le but de mettre en place une stratégie claire en matière de promotion de la branche aquacole en harmonie notamment avec celle adoptée pour le secteur de la pêche, il conviendrait de renforcer le rôle de l'administration centrale chargée de l'aquaculture marine. Cette mesure aura également pour intérêt d'instaurer une autorité unique de tutelle et d'alléger les procédures administratives à laquelle font face les producteurs aquacoles.
- L'organisation professionnelle du secteur de l'aquaculture mérite d'être améliorée pour contribuer davantage à la réduction des risques économiques à travers des mesures d'encadrement collectif de l'activité (assurance, filière exportation, actions marketings,...).